



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 42

Question orale n° 107

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la question de l'amélioration des infrastructures routières dans le Nord - Pas-de-Calais, notamment au travers de la modernisation de la route nationale 42. En effet, si chaque Français a tout lieu de se rejouir de la mise en service de la ligne ferroviaire du TGV Nord et de la poursuite du développement du système autoroutier, il importe que soit mené parallèlement un effort sur les infrastructures routières intra-régionales, sous peine de transformer les gares SNCF et les sorties d'autoroutes en oasis au-delà desquelles personne ne s'aventure. À ce titre, la RN 42 constitue une liaison intra régionale de toute première importance, compte tenu de ce que, dans un axe Est-Ouest, elle relie une large partie du littoral à la métropole lilloise. Or, si, depuis plusieurs années, sur le tronçon compris entre Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, de substantiels aménagements ont été effectués, il n'en demeure pas moins que la partie comprise entre Saint-Omer et Meteren (autoroute A 25) supporte un trafic journalier, estimé à 10 000 véhicules par jour, qui est incompatible avec les caractéristiques actuelles de cette route : étroitesse et sinuosité de la voie, nombreuses traversées d'agglomérations. De ce fait, d'importants efforts d'investissements sont nécessaires. Jusqu'à ce jour, les différents interlocuteurs, tant au plan local qu'au plan national, n'ont répondu, à nos multiples demandes, que par des positions de principe sans traductions concrètes. Il lui demande donc si, compte tenu de l'importance du dossier, il envisage bien de donner à cette opération un caractère prioritaire dans le cadre du XI<sup>e</sup> Plan.

## Données clés

**Auteur :** [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 107

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 1993, page 1196

**Réponse publiée le :** 11 juin 1993, page 1323

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 1993